



Brocante Puériculture Vêtements enfants 0/12 ans

RÈGLEMENT

Article 1 : L'Association des Familles du Vésinet organise une Brocante de matériel de puériculture, articles de maternité et de vêtements enfants 0/12 ans, **dimanche 3 AVRIL 2022 - Salle Pasteur - entrée par la route de Croissy au Vésinet**. Ouverture de la vente au public de 10 h 00 à 17 h 30. L'entrée est gratuite pour le public

Article 2 : Seuls les objets, vêtements personnels et usagés sont autorisés à la vente. Ils doivent être en bon état, propres et complets (fil, prise, chargeur...) pour pouvoir être testés (des multiprises seront à la disposition des acheteurs). Les organisateurs se réservent le droit de retirer de la vente les objets non conformes.

Article 3 : Seuls les inscrits peuvent vendre. L'Association n'est en aucun cas responsable de la qualité des objets vendus ni des prix pratiqués. Des membres de l'association seront présents lors de la brocante. Pour des raisons de sécurité et de bonne circulation des chaland, tout participant doit respecter les directives données.

Articles 4 : Les exposants sont responsables de la vente et de leur matériel. Les objets exposés demeurent sous leur entière responsabilité en cas de casse, vol ou autre préjudice. Il leur incombe de prévoir ou non une assurance.

Article 5 : Le nombre de places est limité. **Le tarif est de 12 € la table de 2mx80cm et une chaise**. Une seule table par exposant. ****Attention** les places sont limitées et sont réservées aux membres de l'AFV à jour de leur cotisation.** : L'engagement de réservation est irrévocable et non remboursé.

Article 6 : En fin de journée, chaque exposant s'engage à laisser son emplacement propre et à porter ses déchets aux conteneurs mis à disposition.

Article 7 : Mesures sanitaire Covid 19. LE PORT DU MASQUE EST OBLIGATOIRE pendant toute la durée de la brocante. Chaque exposant devra disposer sur son stand de gel hydroalcoolique en quantité suffisante pour une désinfection régulière de ses mains et de celles des visiteurs de son stand, ainsi que des masques en quantité suffisante pour la brocante pour les exposants présents sur son stand. Les mesures sanitaires en vigueur le jour de la brocante devront impérativement être respectées par tous les exposants.

Pour participer : inscription et paiement via notre blog (+ frais et fiche d'adhésion si pas adhérent). Les dossiers incomplets ne seront pas traités. En cas de non-occupation de l'emplacement, les frais d'inscription ne seront pas remboursés.

Association des Familles du Vésinet - 3 avenue des Pages le Vésinet 78110

Mail : Afv78110@yahoo.fr - blog : associationdesfamillesduvesinet.org